



Taches d'un conducteur CPS

Par **dorothe**, le **25/11/2016** à **11:41**

bonjour, notre employeur a décidé de nous faire conduire les cars (pas les notes)de l'entreprise au controle technique, car nous avons des contrats de 28 heures et il n'arrive pas à nous trouver des heures à faire autrement. Nous ne pensons pas que cela soit dans nos fonctions, de plus il faut rester au volant du car lors du controle pour effectuer différente taches , comme freiner pour le controle des freins, avancer sur une fosse pour placer le car sur des détecteurs etc... pouvez vous nous donner un texte qui lui prouverait que cela n'est pas dans nos obligations. merci

Par **morobar**, le **25/11/2016** à **16:53**

Bjr,

Pas de chance, un tel texte n'existe pas.

Par contre ce qui existe est l'obligation de travailler pendant le temps payé.

Bien sur si vous avez les autorisations administratives prévues pour la conduite, et que la possession du permis soit une condition contractuelle.